

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET
LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTI-
TUANT UN ACCORD CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE
FONCTIONNEMENT DU COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE
AÉROSPATIALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD (NORAD)**

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Secrétaire d'État
des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 11 mars 1981

FLE-344

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre des représentants de nos deux gouvernements au sujet de la collaboration future entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord. Nos gouvernements demeurent convaincus qu'une telle collaboration, menée dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord, reste vitale pour leur sécurité mutuelle et compatible avec leurs intérêts nationaux, et qu'elle constitue un élément important de leur contribution à la sécurité générale de la zone OTAN.

En tant que voisins et alliés en Amérique du Nord, nos deux gouvernements ont accepté des responsabilités particulières au regard de la sécurité du secteur Canada — États-Unis de l'OTAN et, pour s'acquitter de ces responsabilités, ils ont conclu un certain nombre d'arrangements bilatéraux pour faciliter les activités de défense. Parmi ces arrangements, ceux qui ont trait à la défense aérienne, à la surveillance aérospatiale et à l'alerte anti-missile, incorporés au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), ont fourni les moyens d'exercer une direction opérationnelle efficace sur les forces affectées par nos deux gouvernements à la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

Depuis la conclusion de l'Accord NORAD, les armes stratégiques ont subi des modifications considérables, changeant du même coup la nature de la menace qu'elles faisaient peser sur l'Amérique du Nord. Le changement le plus important a été la forte augmentation du nombre de missiles stratégiques et leur perfectionnement. En outre, l'espace a été de plus en plus utilisé à des fins stratégiques et tactiques. Enfin, bien que les missiles représentent la principale menace, les bombardiers à long rayon d'action constituent toujours un danger pour l'Amérique du Nord.

Étant donné la permanence de leur mission de surveillance et d'alerte aérospatiales et de défense aérienne, nos deux gouvernements conviennent que, pour refléter comme il se doit les responsabilités relatives à la surveillance aérospatiale et à l'alerte anti-missile, il est justifié de remplacer le nom du Commandement par Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.